

INFO SYNDICALE

NOUVELLE CLASSIFICATION

Vous avez dû tous recevoir votre fiche emploi et la cotation associée.

Les élus de la commission GPEC, certains managers et les RRH ont été très sollicités depuis la réception des cotations qui en ont déçu plus d'un. Ces échanges ont pu aboutir à une révision de la fiche et de la cotation mais **il reste des incompréhensions**. Cela peut encore évoluer, **rien n'est figé** même si le délai de réclamation d'1 mois est dépassé. Rappelons que la fiche emploi doit décrire l'emploi réel, c'est un premier niveau de reconnaissance. Notons d'ailleurs que cette nouvelle classification permet à une quinzaine de salariés d'avoir une cotation leur permettant d'accéder au statut cadre.

N.A.O 2024 : C'est parti !

2 réunions ont déjà eu lieu.

4 réunions sont planifiées à raison d'une par semaine.

=> Prochaine réunion le 7 février <=

3 thèmes principaux seront abordés :

le temps de travail, l'épargne salariale et les rémunérations.

- **Temps de travail** : nous (re)demandons l'harmonisation des congés et du temps de travail sur les sites distants. Suite à la nouvelle classification, l'accord de temps de travail des cadres devra être mis à jour pour identifier quels nouveaux cadres auront la possibilité d'opter pour un forfait heure. Nous avons demandé que les cadres non managers cotés F11 et F12 puissent y accéder. Nous avons demandé la mise en place de congés menstruels à raison d'1 journée par mois. Comme la loi le prévoit, nous devons mettre à jour notre accord CCT (Compte Capital Temps) pour permettre aux salariés de l'alimenter avec des primes comme, par exemple, le 13ème mois. Pour les personnes travaillant en équipes, à l'heure de "The SERCEL Way", nous souhaitons qu'il y ait une tolérance automatique (pour éviter de multiples mails de justification de salariés et managers...) pour les dépassements inférieurs à 15min.
- **Epargne salariale** : nous souhaitons rediscuter de la formule de calcul de la participation afin qu'elle soit plus favorable aux salariés.
- **Rémunérations** : il nous faut revoir la grille SERCEL des minima de salaires par classe d'emplois, suite à la nouvelle classification. Nous souhaitons que l'ensemble des primes soit réévalué ainsi que les différentes indemnités et défraiements liés aux déplacements. De même, pour la prime de transport, nous avons évoqué l'ajout d'une tranche pour les distances domicile-travail les plus longues. Concernant les salaires, la direction nous a indiqué qu'il y aurait une revalorisation salariale cette année. Nous avons demandé que l'enveloppe ne soit pas inférieure à celle de l'année dernière, compte-tenu du niveau encore fort de l'inflation en 2023. Des premiers éléments de réponse seront donnés la semaine prochaine.

